

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION
DU GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA
DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 5

Séance tenue le 4 juin 2014 à 19 h
Salle Théâtre La Scène
300, rue de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 4 JUIN 2014

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
MRC DE VAL-SAINT-FRANÇOIS	2
M. Claude Mercier	
Mme DENISE CAMPILLO	11
M. GUY ROCHEFORT	14
M. DANIEL CHAPDELAINÉ	20
REPRISE DE LA SÉANCE	
REGROUPEMENT DE FEMMES POUR LA SANTÉ DES TERRES NOURRICIÈRES.....	34
Mme Lise Perreault	
Mme LISE PERREAULT	37
MOT DE LA FIN	50

**SÉANCE DU 4 JUIN 2014
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs bonsoir. Bienvenue à cette cinquième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans le shale d'Utica dans les basses-terres du Saint-Laurent.

10

Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

15

Mon nom est Denis Bergeron et je préside cette Commission d'enquêtes. Et je suis appuyé dans mon travail par deux (2) commissaires, madame Gisèle Grandbois et monsieur John Haemmerli.

20

Nous allons poursuivre avec la présentation des mémoires par les participants. Le temps imparti est de quinze (15) minutes par présentation avec, le cas échéant, cinq (5) minutes pour échanger avec la Commission.

25

En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière.

Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

30

Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre à la fin de chacune des séances et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

35

Je souhaiterais également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein. Toute personne qui le souhaite doit se sentir à l'aise d'être ici pour exprimer son opinion, et je demande votre collaboration afin de maintenir un climat de respect pendant l'audience, afin d'éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation. Alors évidemment, aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience.

40

Et je vous rappelle que les séances sont enregistrées.

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MRC DE VAL-SAINT-FRANÇOIS**

PAR LE PRÉSIDENT :

45

Alors nous allons demander maintenant au représentant de la MRC de Val-Saint-François à s'avancer pour qu'il vienne nous présenter son mémoire.

Bonjour monsieur.

50

PAR M. CLAUDE MERCIER :

Bonjour.

55

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors simplement vous inviter à vous présenter pour les besoins de la transcription.

Et je vous cède la parole pour votre quinze (15) minutes de présentation.

60

PAR M. CLAUDE MERCIER :

65

Merci. Je me présente, Claude Mercier, je suis maire de la municipalité d'Ulverton, et je suis mandaté par la Table des maires de la MRC du Val-Saint-François de représenter ici ce soir notre MRC, et j'ai une résolution que je vais déposer à la sortie, certifiant comme quoi je peux parler au nom de la MRC ce soir.

Si vous permettez, je vais juste placer mes notes!

70

Donc je remercie madame la commissaire et messieurs les commissaires au nom de la MRC du Val-Saint-François de nous donner l'opportunité de présenter un mémoire sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste.

75

Monsieur Luc Cayer, préfet de la MRC du Val-Saint-François, devait être présent à cette audience ce soir. Cependant, ses fonctions l'obligent à se présenter à Québec.

Je vais reprendre un peu les thèmes de mon mémoire que j'ai déposé, mais je vais le présenter différemment.

80 Mobilisation du milieu et position de la MRC du Val-Saint-François. Plusieurs municipalités du Val-Saint-François ont adopté un règlement sur la protection de notre eau potable dit règlement de Saint-Bonaventure.

85 De même, de nombreux citoyens ont signé un document affichant le refus de toute fracturation en interdisant à l'industrie gazière et pétrolière l'accès à leurs terres.

Devant l'ampleur de cette mobilisation, le Conseil des maires de la MRC a pris position et adopté une résolution précisant ses préoccupations et recommandations face à l'exploitation du gaz naturel dans le schiste, de même qu'au prélèvement des eaux et leur protection.

90 Je vais déposer aussi, monsieur le Président, une résolution précisant, dont la MRC précise ses préoccupations et ses recommandations. J'ai une résolution certifiée que je vais déposer plus tard.

95 Quelles sont ces préoccupations? Élus et citoyens du Val-Saint-François sont sérieusement préoccupés par les impacts et les risques associés à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste et ce, à plusieurs égards.

100 En tout premier lieu, on pense aux risques de contamination de l'eau potable, de la nappe phréatique, de l'eau des ruisseaux, des rivières et des lacs.

Suivent les impacts appréhendés de l'implantation des puits de forage, soit la pollution par le bruit, la pollution lumineuse et la destruction de paysages.

105 Puis l'impact sur nos structures routières et la tranquillité de nos citoyens qu'engendrerait forcément une circulation très dense de véhicules lourds. N'oublions pas qu'au-delà de la qualité de vie des personnes, il y a un coût financier non négligeable au maintien et à l'entretien de nos routes.

110 Peut-être plus inquiétant encore à long terme, les impacts et les risques associés à l'injection sous haute pression de quantités phénoménales d'eau, de sable et de produits chimiques nécessaires à la phase de l'exploitation.

115 Enfin, comment faire abstraction des impacts et des risques imprévisibles mais non moins réels de fuites de gaz dont le méthane dans la nappe phréatique, dans le sol et dans l'atmosphère.

Or, le territoire du Val-Saint-François est majoritairement composé de municipalités rurales dont les sources d'eau potable sont essentiellement les puits artésiens et les puits de surface des résidents.

120 Dans ce contexte, compte tenu des impacts prévisibles et des risques impossibles à circonscire, il est évident que l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste est absolument inacceptable sur le territoire du Val-Saint-François.

125 J'aimerais faire présentement un bref retour sur le Projet de loi 37 intitulé Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel, ainsi que sur le Projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection!

130 L'absolue nécessité d'un moratoire! Dans l'état actuel de la recherche et de l'expérimentation, l'adoption d'un moratoire sur l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste est incontournable, non seulement pour les basses-terres du Saint-Laurent, mais pour tout le Québec. C'est un premier pas nécessaire, car le développement accéléré de l'exploitation des gaz de schiste par la fracturation hydraulique a entraîné des problèmes environnementaux et économiques indiscutables pour plusieurs communautés rurales, c'est un fait documenté.

135 Il est essentiel de décréter un moratoire et celui-ci devrait également concerner la fracturation pour le pétrole de schiste puisque fait appel au même mode opératoire.

140 Le syndicat local de l'Union des producteurs agricoles du Val-Saint-François et de Sherbrooke a d'ailleurs aussi adopté une résolution en faveur d'un moratoire, le Projet de loi 37, sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

J'ai avec moi une résolution de l'UPA du Val-Saint-François et de Sherbrooke que je vais déposer à la Commission.

145 Ce moratoire donnera le temps au BAPE de réaliser des études approfondies sur les techniques de fracturation pour en arriver à définir des normes et des critères, permettant d'établir une preuve nettement prépondérante de l'innocuité du procédé d'extraction.

150 Ce à quoi le Projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ne répond pas du tout.

Comment croire que la fracturation et l'extraction du gaz de schiste puissent être sécuritaires avec les normes proposées dans ce règlement, notamment à la section 5 du chapitre 3 de ce projet de règlement?

155 Je m'explique! La distance séparatrice entre les installations pétrolières et les puits d'eau potable, le règlement prévoit trois cents mètres (300 m), un rayon de trois cents mètres (300 m) de protection. Je vous informe que plusieurs de nos municipalités, par leur règlement de protection de l'eau potable, nous avons fixé ce rayon à deux kilomètres (2 km).

160 La distance séparatrice entre la fracturation d'un puits destiné à l'exploration ou à l'exploitation est la base d'un aquifère. Le règlement prévoit quatre cents mètres (400 m).

Sachant aujourd'hui que le standard de l'industrie, c'est au minimum mille mètres (1000 m), nous avons des questions qu'on doit se poser.

165 La norme concernant le volume de produits hautement toxiques injectés sous l'aquifère! Le règlement précise moins de cinquante mille litres (50 000 L), l'industrie n'est pas tenue de respecter une norme ou une distance séparatrice.

170 Le niveau d'exigence et délai accordé à l'industrie gazière et pétrolière pour effectuer les études hydrogéologiques! Le règlement prévoit que l'entreprise doit au préalable, trente (30) jours avant sa mobilisation, faire les études. À la lecture des études prescrites par le règlement, très exhaustives, nous avons un doute que trente (30) jours est suffisant pour donner des résultats satisfaisants.

175 Il y a aussi l'absence de toute protection dans ce règlement des puits d'eau potable creusés pour le bétail.

C'est pourquoi il faut retirer le Projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

180 L'exploitation des gaz de schiste ne peut cohabiter sans impact négatif, destructeur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François.

185 La MRC du Val-Saint-François ne peut concilier l'exploitation du gaz de schiste avec la vocation agroforestière, là où cohabitent l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière, c'est-à-dire sur la majorité du territoire. Cela va à l'encontre des grandes orientations de la MRC, soit sa volonté de protection et de mise en valeur des composantes du milieu selon une approche de développement durable dans le respect des populations concernées.

190 La MRC du Val-Saint-François s'est fixée huit (8) grandes orientations d'aménagement de son territoire dont cinq (5) entrent en conflit direct avec l'exploitation des gaz de schiste.

195 Ces orientations sont : protéger l'environnement et améliorer la qualité de vie; protéger les terres agricoles et assurer le développement durable des activités agricoles en respect des résidents du milieu; développer le potentiel récréotouristique et améliorer l'accessibilité du public aux plans d'eau et aux milieux naturels; améliorer l'efficacité et la sécurité du réseau de transport existant selon un principe de développement social et économique des collectivités; et finalement,

contrôler les coupes forestières et favoriser la cohabitation harmonieuse des usages d'exploitation et de récréation en forêt.

200

Notre recommandation!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Considérant que...»)

205

FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernier paragraphe, dernière ligne, «... en février 2012.»)

Je vous remercie de m'avoir écouté, je suis disponible pour répondre à vos questions.

PAR LE PRÉSIDENT :

210

Alors merci de votre présentation. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

215

Monsieur Mercier, vous avez parlé dans les impacts appréhendés, votre deuxième point si je me rappelle bien était au sujet de l'installation des puits, vous avez parlé de bruit, de lumière, mais vous avez aussi parlé de paysages.

PAR M. CLAUDE MERCIER :

220

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

225

Est-ce que chez vous, c'est un travail qui a été fait, parce que je sais que c'est hautement variable selon les MRC? Est-ce que votre schéma d'aménagement définit les paysages que vous voulez protéger ou c'est un exercice qui reste à faire?

PAR M. CLAUDE MERCIER :

230

Nous, nous avons un schéma d'aménagement qui définit, je parle pour ma municipalité, nous voulons préserver nos paysages patrimoniaux. C'est dans notre plan d'urbanisme.

Là, je ne peux parler pour la MRC globalement. Mais chez nous, c'est fait.

235

Et quand on parle de préserver nos paysages, je vais vous donner un exemple. Je demeure sur un chemin de huit kilomètres (8 km) de long. Le chemin Mooney huit kilomètres (8 km) de long,

on est distant de deux kilomètres (2 km). Si je fais la surface de ce paysage, c'est seize kilomètres carrés (16 km²).

240

Sachant que l'industrie pétrolière, pour sa rentabilité, requiert, selon les statistiques, deux (2) puits de pétrole par kilomètre carré, ça en fait beaucoup dans le peu d'espace que nous avons. Et nous avons de très beaux paysages, et notre mission, c'est de les protéger.

245

Donc nous sommes d'avis que nos beaux paysages de la MRC du Val-Saint-François auraient un impact très négatif avec la venue des puits de pétrole. C'est pas juste un, deux (2) ou trois (3), c'est plusieurs, plusieurs puits de pétrole pour que l'industrie, ce soit rentable pour eux.

PAR LE COMMISSAIRE :

250

D'accord. Dans le même ordre d'idée, vous dites aussi dans votre mémoire que la MRC s'est dotée d'un premier plan quinquennal de développement de l'offre touristique.

PAR M. CLAUDE MERCIER :

255

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

260

En 2007. Est-ce qu'il y a un endroit, soit que vous avez le document avec vous, soit sur le site de la MRC, où on pourrait avoir une image synthétique ou une idée de l'offre de la MRC?

PAR M. CLAUDE MERCIER :

265

Oui, je vais prendre en note votre question, puis on va vous répondre. J'ai des documents ici, mais c'est pas pour laisser.

Donc votre demande, monsieur?

270

PAR LE COMMISSAIRE :

Ma demande est à l'effet que la Commission apprécierait d'avoir un document qui présente de façon synthétique mais le plus complet possible l'offre touristique ou récréotouristique de votre MRC.

275

PAR M. CLAUDE MERCIER :

Parfait.

280 **PAR LE COMMISSAIRE :**

De façon à ce qu'on puisse se faire une idée de vos préoccupations.

285 **PAR M. CLAUDE MERCIER :**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

290 Voilà, c'est tout pour moi.

PAR M. CLAUDE MERCIER :

Merci.

295 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Peut-être en complément de la question de mon collègue!

300 Vous nous avez précisé que pour ce qui est de votre municipalité, vous aviez intégré une notion de protection du paysage à votre plan d'urbanisme.

PAR M. CLAUDE MERCIER :

305 Protéger nos paysages, oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

310 Je reviens un peu à la charge avec la question de mon collègue! Est-ce qu'il y a un débat qui s'est fait à la MRC quant à une intégration éventuelle à protéger certains paysages dans votre schéma d'aménagement? Est-ce qu'il y a déjà une réflexion? Est-ce que votre comité travaille là-dessus ou c'est des choses qui sont à faire?

315 Parce qu'on sait que les MRC ont quand même un pouvoir d'éventuellement en arriver à désigner certains paysages, puis à en prôner la protection.

PAR M. CLAUDE MERCIER :

Ici, j'ai le plan d'aménagement de la MRC d'une centaine de pages, mais je sais qu'on en parle, mais j'ai pas la réponse exacte.

320

Mais c'est juste si vous pouviez me repréciser votre question pour vous répondre adéquatement!

PAR LE PRÉSIDENT :

325

Juste préciser si la MRC s'est engagée ou a déjà déterminé qu'elle protégerait certains paysages, est-ce que c'est intégré au schéma d'aménagement ou encore, est-ce qu'il y a une réflexion à cet effet au sein des différents comités qui élaborent le schéma d'aménagement, qui travaillent sur ce sujet-là?

330

PAR M. CLAUDE MERCIER :

Parfait, j'ai pris note.

335

PAR LE PRÉSIDENT :

J'aurais également une autre question. Soit à titre de représentant de la MRC, soit à titre de représentant de la municipalité que vous représentez, ou encore même à titre individuel, l'Assemblée nationale a adopté une nouvelle Loi sur les mines en décembre 2013 dans laquelle il y a un mécanisme qui est prévu où les municipalités pourraient éventuellement désigner certains secteurs qui seraient soustraits à l'exploitation minière.

340

J'aimerais avoir votre opinion.

345

PAR M. CLAUDE MERCIER :

Je ne suis pas au fait de ce projet de règlement ou ce règlement sur les mines.

PAR LE PRÉSIDENT :

350

C'est une loi, puis il y a un mécanisme qui prévoit...

PAR M. CLAUDE MERCIER :

355

Non, je ne suis au fait de ça du tout.

PAR LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci beaucoup. Est-ce que madame Grandbois a une question? Non. Mon collègue, monsieur Haemmerli, peut-être compléter?

360

PAR LE COMMISSAIRE :

Oui, une petite dernière. Vous avez fait état de vos préoccupations à l'égard de la protection de l'eau et vous ajoutez un point dont personne a parlé, puis j'aimerais ça, en tout cas, me faire une tête si c'est quelque chose d'ampleur ou pas.

365

Vous parlez de la protection de l'eau potable, puis vous finissez la section en disant :

«De plus, le projet de règlement ne protège nullement les puits d'eau potable creusés spécifiquement pour assurer l'alimentation du bétail.»

370

PAR M. CLAUDE MERCIER :

Je n'ai rien vu, parce qu'on protège les puits, dans le fameux règlement on protège les puits d'eau potable des citoyens. Mais pour des puits creusés sur des terres agricoles, on n'en parle pas. C'est pas un puits standard, c'est qu'on creuse un trou d'eau, excusez l'expression, pour que le bétail puisse aller s'abreuver.

375

Donc on n'en parle pas du tout.

380

PAR LE COMMISSAIRE :

En fait, ma question était à l'effet d'apprécier si c'est quelque chose, puis je parle par comparaison avec des milieux ruraux que je connais, si c'est répandu ou si d'habitude, on n'a pas l'abreuvoir qui est branché sur le puits d'approvisionnement de la ferme, j'essayais juste d'apprécier ça.

385

PAR M. CLAUDE MERCIER :

Je pense que c'est l'UPA qui en fait mention dans sa résolution.

390

PAR LE COMMISSAIRE :

Bien, si vous la déposez, on va attendre de l'avoir et puis éventuellement, on pourra vous revenir.

395

PAR M. CLAUDE MERCIER :

Ça fait partie de la résolution de l'UPA qui précise :

400 «Considérant que le projet de règlement comporte des reculs majeurs pour les agriculteurs, notamment en ce qui a trait aux distances séparatrices horizontales et verticales à respecter par rapport aux sources d'eau potable et omet de protéger les sources d'eau servant à abreuver le bétail.»

405 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Donc vous nous transmettez ça?

410 **PAR M. CLAUDE MERCIER :**

Oui, ça va être déposé. J'ai trois (3) résolutions à déposer, oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

415 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

420 Monsieur Mercier, merci beaucoup de votre présentation, de votre contribution aux travaux de la Commission.

PAR M. CLAUDE MERCIER :

425 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

430

DENISE CAMPILLO

PAR LE PRÉSIDENT :

435 J'inviterais maintenant madame Denise Campillo s'il vous plaît.

Bonsoir madame Campillo.

PAR Mme DENISE CAMPILLO :

440 Bonsoir monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire.

Je suis Denise Campillo, membre du Comité de vigilance Gaz de schiste de Roxton Falls.

445 Je vous remercie de me permettre de présenter ce mémoire dont le titre est : «Principe de précaution, développement durable et gaz de schiste».

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Certains termes...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 6^e paragraphe, 8^e ligne, «... de recherche scientifique...»)

450

Et donc le ministre des Ressources naturelles, Joe Oliver, considère les sables bitumineux et les hydrocarbures de schiste comme des ressources renouvelables, on peut certes s'interroger sur sa volonté de donner suite à son engagement.

455 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 7^e paragraphe, 1^{re} ligne, «L'action...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... et de la nature.»)

460 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci madame pour votre présentation.

465 Est-ce que mes collègues auraient des questions à soumettre à madame? Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

470 Si je peux me permettre, j'aurais une petite question de petite histoire, si je peux dire.

Je serais curieuse de savoir, vous avez mentionné que votre propriété fait l'objet d'un permis de recherche.

475 Qu'est-ce que vous avez appris en premier? Est-ce que vous avez entendu parler des gaz de schiste en premier ou est-ce que vous avez su que votre propriété faisait l'objet d'un permis de recherche, d'un claim?

480 Qu'est-ce qui est venu en premier?

PAR Mme DENISE CAMPILLO :

485 C'était dans l'air du temps. J'entendais quelqu'un qui m'a dit, ah, mais sais-tu que toute la région est claimée! Je savais même pas ce que ça voulait dire.

485 Et puis là, on a entendu parler de gaz de schiste et là, finalement, dans les conversations, parmi les gens du village, du coin, on a appris que, effectivement les cartes étaient là, et que toutes les terres qui étaient sous nos maisons étaient déjà données en concession à la compagnie Molopo.

490 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Et ça, vous l'avez vu en consultant une carte de la municipalité?

495 **PAR Mme DENISE CAMPILLO :**

Non, non, en se renseignant. Puis on a eu la chance d'avoir monsieur Tétreault, Jacques Tétreault que vous connaissez bien qui est venu faire une conférence au village et qui nous a bien mis les choses en perspective.

500 À partir de ce moment-là, tout le monde a commencé à se documenter et à essayer de comprendre ce qui se passait réellement.

505 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Parce que j'imagine dans l'environnement immédiat de votre région, il n'y avait pas de puits, je crois, dans ce coin?

510 **PAR Mme DENISE CAMPILLO :**

Non, il n'y a pas de puits.

PAR LA COMMISSAIRE :

515 Et là, on parle donc de 2010, à quel moment à peu près?

PAR Mme DENISE CAMPILLO :

520 Quand nous avons commencé à nous mobiliser?

PAR LA COMMISSAIRE :

Oui.

525 **PAR Mme DENISE CAMPILLO :**

2012, c'est très récent.

PAR LA COMMISSAIRE :

530 Ah, 2012, d'accord, O.K. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

535 Merci madame Campillo de votre contribution aux travaux de la Commission.

GUY ROCHEFORT

540 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors j'inviterais maintenant monsieur Guy Rochefort s'il vous plaît.

545 Bonsoir monsieur Rochefort.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

550 Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT :

La parole est à vous.

555 **PAR M. GUY ROCHEFORT :**

Merci.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{re} ligne, «C'est à titre...»)

560

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3^e paragraphe, 7^e ligne, «... des gaz de schiste...»)

À l'automne 2010.

565 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 7^e ligne, «... avec les audiences...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... et ses risques.»)

570 D'ailleurs, les divers comités de citoyens ont été parmi ceux qui ont le plus demandé une information factuelle et complète et non biaisée sur le sujet.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Il a également...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... du GIEC.»)

575

Le Groupe international sur l'étude du climat et leurs dix mille (10 000) recensions de dix mille (10 000) rapports scientifiques, balayés du revers de la main.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «De plus...»)

580

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, 2^e ligne, «... ni soient posées.»)

Même si certaines personnes ont remarqué qu'il n'y avait pas beaucoup de monde, il y en avait encore trop pour le nombre de questions qu'on voulait poser!

585

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 2^e ligne, «Le fait que...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... du public.»)

590 Le mal ne réside pas dans le fait que les commissaires aient posé des questions; le problème vient du fait que ce temps-là était pris à même le temps qui avait été prévu pour la population.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Deuxièmement...»)

595 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, dernière ligne, «... mises en valeur.»)**

Je reviendrai plus loin sur un exemple.

600 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Troisièmement...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 5^e paragraphe, dernière ligne, «... pas dû évaluer?»)

605 J'ai été présente pendant la quasi-totalité de ces trois (3) semaines de présentations et, à ce que je me souviens, je n'ai pratiquement jamais entendu quoi que ce soit au niveau de l'évaluation de la performance de ces trente et un (31) puits.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Je constate...»)

610 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, 2^e ligne, «... des déficiences constatées.»)**

615 Même si les rapports du ministère de l'Environnement, les rapports d'inspection nous montraient que les deux tiers (2/3) des puits présentaient des problèmes et notamment, des fuites de gaz. Des problèmes de longue durée ont été rapportés, notamment aux puits de La Présentation et de Leclercville.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{re} ligne, «La nature...»)

620 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 2^e paragraphe, 4^e ligne, «... de l'ÉES...»)**

Présentation de tout ce qui concerne le milieu agricole lors du dernier après-midi du dernier jour de la dernière semaine d'audiences, période de questions tronquée.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 5^e ligne, «La question...»)

625 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... information pertinente.»)**

Quand je parle des conditions d'entreposage et de confinement, vous pouvez vérifier à l'intérieur même de la Fonction publique, au ministère de l'Agriculture, on applique la Loi

630 provinciale sur les pesticides. Ils peuvent vous donner des informations sur ce que c'est, des
conditions de confinement, de ventilation, des fosses de rétention pour des produits chimiques
dangereux.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Le manque...»)

635

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 4^e paragraphe, dernière ligne, «... dans l'Est du Québec?»)

Peut-être que la question de discrimination, ça se limite pas à porter ou ne pas porter une
burka. Il y a peut-être autre chose aussi.

640

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Les questions d'éthique...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... de la ville...»)

645

Et il y a toujours des imprévus, il y a toujours des extras.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Septièmement...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, 4^e paragraphe, dernière ligne, «... sur le gaz de schiste.»)

650

PAR LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rochefort, on arrive à vingt (20) minutes de présentation. Je vois que vous avez
encore trois (3) pages à nous livrer, alors je vous inviterais brièvement à conclure s'il vous plaît.

655

PAR M. GUY ROCHEFORT :

Oui.

660

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Lors de la...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «... Robert Thériault...»)

Vous avez d'ailleurs des informations plus détaillées au niveau de la bibliographie.

665

Ils ont informé la population de l'Alberta que!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1^{er} paragraphe, 4^e ligne, «... autant leurs...»)

670 **FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... du gaz de schiste?»)**

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors monsieur Rochefort, merci beaucoup.

675

J'aurais peut-être une question. Dans votre mémoire, vous parlez «le premier élément de solution a été présenté brièvement par monsieur Raufflet; cela réside dans l'addition de faire une condition sine qua non d'exiger comme une des compétences minimales, pour accorder ou maintenir en vigueur toute concession pour toute entreprise, d'être dûment accréditée ISO pour démontrer qu'elle possède un minimum de compétence et de professionnalisme».

680

J'aimerais vous entendre dans quelle mesure on peut exiger ISO?

685

Est-ce que pour autant, ça déleste le promoteur éventuellement de sa responsabilité de respecter les lois et les règlements?

Vous comprenez un peu ma question, est-ce que le règlement ou la norme ISO aurait préséance? J'aimerais vous entendre là-dessus quant à la garantie qu'on peut avoir si on exige ISO ou si la réglementation du gouvernement puisse être éventuellement respectée?

690

PAR M. GUY ROCHEFORT :

695

D'accord. On s'est fait un point d'honneur, au cours des derniers mois, notamment en ce qui concerne la promulgation du Règlement sur la protection de l'eau, on s'est fait un point d'honneur au niveau du gouvernement du Québec de prétendre qu'on utiliserait les plus hautes normes.

Il faut comprendre la structure de ce qui est les normes, de ce que sont les normes ISO. C'est l'aboutissement d'un ensemble de contrôles de qualité qui touchent tous les points, tous les aspects d'une procédure.

700

Et on a ici des normes, et je vous en ai mis quelques-unes, entre autres au niveau de la protection de l'environnement, la norme ISO 14000 ou encore ISO 14064 qui est spécifique à la quantification et la vérification des gaz à effet de serre.

705

Vous avez d'autres normes, notamment les ISO 10426 qui se rapportent à l'industrie du pétrole et du gaz et qui est une norme de qualité et d'essais de ciment pour les puits.

Et également, dans le domaine pétrolier et gazier, vous avez d'autres normes semblables, ISO 13879, 13880, 13881, 15663, 15926, 29001.

710 Vous pourrez vous-même, là, j'ai mis les adresses Internet, vous pourrez prendre les renseignements et voir dans le détail de quoi il s'agit et quelles sont les exigences.

715 Mais parmi les principales caractéristiques de l'accréditation ISO, notons que les inspections sont effectuées par une tierce partie impartiale qui n'a de lien ni avec le ministère, ni avec l'Industrie.

720 L'apport de ressources de la part du ministère des Ressources naturelles serait minime, uniquement à titre d'expert, de façon occasionnelle. De plus, en ce qui concerne les accréditations ISO, les frais d'inspection et d'analyse sont à la charge de l'Industrie.

725 Et ça, ça répondait à une question ou à une intervention que les représentants du ministère des Ressources naturelles ont posé plusieurs fois, que ça prendrait énormément d'inspecteurs, ça coûterait très cher au gouvernement.

730 Avec ISO, les coûts sont pratiquement nuls. Ça, c'est une des procédures qu'on peut utiliser.

735 Un deuxième élément de procédure qu'on peut utiliser, c'est en faisant une utilisation judicieuse des lois du travail et de la Commission de la santé et sécurité au travail.

740 Et la solution serait la suivante! Imposer la syndicalisation obligatoire des employés, que ce soit dans les lois du travail ou dans la Loi des mines ou la future loi des hydrocarbures, si elle est acceptée un jour, faire une obligation légale que chaque lieu de travail, y compris les équipes volantes, parce que ceux qui font le puits vertical ou horizontal, c'est une équipe qui suit le derrick, qui se déplace, c'est ça qu'on appelle une équipe volante.

745 Que ce soit doté d'un comité de santé-sécurité formel. Je pense que vous devez savoir la différence entre un comité formel puis un comité informel.

750 Que la partie syndicale, puisqu'apparemment, les gestionnaires et les PDG ont beaucoup beaucoup de paperasse gouvernementale, ça va être la partie syndicale qui va s'occuper des rapports au comité santé et sécurité, que ce soit à la CSST ou au ministère des Ressources naturelles.

PAR LE PRÉSIDENT :

755 Je reviens à votre réponse pour ce qui est de ISO, monsieur. Ce que je comprends, bon, ça ne dispense pas nécessairement l'entreprise de respecter la réglementation.

750 D'un autre côté, ce que vous suggérez, c'est de dire, ISO va faire des inspections, et puis ça va être à la charge du promoteur en quelque sorte qui va payer pour ces frais-là.

PAR M. GUY ROCHEFORT :

755 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

760 Mais je crois qu'il faut comprendre, eux, les vérificateurs qui vont aller faire la vérification, vont simplement s'attarder à voir le respect des normes de la norme ISO qui est applicable.

765 Donc ils ne sont pas nécessairement là pour regarder si la réglementation est respectée?

PAR M. GUY ROCHEFORT :

765 Dans la norme ISO, on comprend la conformité du processus aux normes existantes.

770 Ce qui signifie que les lois, toutes les lois font partie des normes sur lesquelles le processus d'assurance qualité ISO s'applique.

PAR LE PRÉSIDENT :

775 Alors merci beaucoup, monsieur Rochefort, pour votre contribution aux travaux de la Commission. Merci.

DANIEL CHAPDELAINÉ

PAR LE PRÉSIDENT :

780 J'inviterais maintenant monsieur Daniel Chapdelaine s'il vous plaît.

PAR M. DANIEL CHAPDELAINÉ :

785 Monsieur le Président, madame et messieurs les Commissaires.

PAR LE PRÉSIDENT :

790 Juste un instant, les gens de l'équipe technique vont vous aider à mettre en ligne votre
présentation!

PAR M. DANIEL CHAPDELAIN :

795 Je tiens à dire bonsoir à tous les gens de l'assemblée!

PAR LE PRÉSIDENT :

800 Vous vous adressez à la Commission.

Vous pouvez prendre place.

PAR M. DANIEL CHAPDELAIN :

805 Messieurs madame les Commissaires, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT :

810 Alors nous vous cédon la parole pour votre quinze (15) minutes de présentation, monsieur.

PAR M. DANIEL CHAPDELAIN :

Merci beaucoup.

815 J'ai produit ce mémoire à titre personnel, même si je suis membre et professeur de
l'université à l'UQAM en particulier, je suis professeur de chimie.

Je me présente à titre de citoyen qui connaît les composés chimiques.

820 Je suis membre aussi d'un regroupement de scientifiques sur la question des gaz de schiste,
mais je tiens à préciser que je dépose ce mémoire à titre personnel.

825 Alors je me suis penché, dans l'écriture de ce mémoire, sur l'analyse des documents
obtenus par le CQDE, donc le Centre québécois du droit de l'environnement, et des groupes de
citoyens auprès du MDDEP ou MDDEFP, donc le ministère de l'Environnement du Québec,
concernant les permis d'exploration et d'exploitation, la nature des additifs utilisés lors des forages

et de la fracturation hydraulique, ainsi que les analyses des eaux résiduelles relativement aux entreprises impliquées dans l'extraction des gaz de schiste au Québec.

830 Alors tout d'abord, ma première constatation fut de constater que pour le citoyen, pour les groupes de citoyens, obtenir des renseignements sur son environnement, c'est un véritable parcours du combattant, messieurs, madame.

835 Le mémoire que j'ai préparé à partir des documents obtenus par des citoyens, des groupes de citoyens, le SCABRIC, les citoyens qui s'adressent au bassin versant de la rivière Châteauguay, le CQDE, qu'ils connaissent ça les procédures, eux, la Loi sur l'information, ils connaissent ça, c'est des avocats.

840 Ils ont envoyé une requête en bonne et due forme au MDDEP en 2010. Ils ont obtenu les documents dont je vous parle ici, en 2012. Et c'est des avocats, ils savent comment faire des demandes. Ils ont fait une mise en demeure au ministère de l'Environnement pour obtenir ces documents.

Alors d'entrée de jeu, on peut dire que c'est assez compliqué d'obtenir des renseignements.

845 Et ces renseignements, comble de l'ironie, sont soumis au bon vouloir des exploitants. Parce que les documents qui ont été fournis au CQDE par le MDDEP sont bien inscrits dans la lettre du MDDEP, ils ont été fournis parce que l'Industrie a décidé de ne plus s'opposer à la divulgation de ses composés.

850 Alors la Loi sur l'accès à l'information, vous me permettrez de dire qu'elle manque un peu de mordant.

855 Et ensuite, en analysant ces documents, j'ai déploré aussi la piètre qualité graphique des documents. Certains étaient illisibles pratiquement, de qualité graphique absolument à désirer.

En plus de ça, il n'y a pas d'analyse, peu de mises en contexte de la part du ministère. C'est : débrouillez-vous et essayez de comprendre parmi cette pile de feuilles. Je les ai dans mon sac, ça fait ça d'épais, débrouillez-vous!

860 Alors les types de documents maintenant, on va aller au cœur du sujet!

865 Là-dedans, il y a des certificats d'autorisation du ministère pour des prélèvements d'eau, de la fracturation hydraulique, l'installation d'une torchère, entreposage et traitement des fluides et tout ça.

Les certificats d'autorisation, c'est pas vraiment ce qui m'intéressait.

870 Moi, ce qui m'intéressait, c'est les deux (2) autres points dont la composition, donc la nature des fluides de fracturation fournie par les exploitants! Donc leur composition, leurs quantités et proportions approximatives, parce qu'on a juste des approximatives, et les fiches signalétiques, SIMDUT ou MSDS en anglais, des composés utilisés.

875 Et je me suis intéressé aussi aux rapports d'analyses faits par des laboratoires accrédités sur les résidus solides, donc des forages ou encore les bassins de décantation des eaux usées, puis les résidus aussi d'eaux usées de flowback. Donc ce qui a été en fait sorti du puits après la fracturation.

880 Alors sur la nature des fluides de fracturation fournie par les exploitants! Tout le monde sait que la composition de ces fluides, maintenant on le sait bien, c'est quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) de l'eau et du sable, de la silice si vous voulez, pour un chimiste, et zéro virgule cinq (0,5 %) à un pour cent (1 %) d'additifs divers.

885 Et là vous m'excuserez, il y a une erreur de chiffre dans cette diapositive ainsi que dans mon mémoire!

Donc notez que pour une fracturation typique impliquant un million de litres (1 Ml) de fluides, en fait c'est dix millions de litres (10 Ml), donc le un pour cent (1 %) représente évidemment pas dix mille kilos (10 000 k) mais cent mille kilos (100 000 k) d'additifs.

890 Cent mille kilos (100 000 k) par fracturation hydraulique.

Désolé, je m'excuse auprès de vous pour cette erreur. Je vais la corriger dans une version que je déposerai.

895 Alors la proportion relative des différents additifs n'est pas donnée. Donc on dit, il y a différents additifs là-dedans, mais on ne dit pas, on met plus de ceci, plus de cela. On dit, ça contient certains composés qui sont là.

900 Chaque additif contient, en plus, souvent plus d'un composé. Leur proportion est donnée approximativement dans la fiche signalétique. Là encore, il y a des recettes qui diffèrent, il y a le secret industriel et tout ça, bon, c'est pas tout à fait pareil d'une fois à l'autre, mais on a un ordre d'idée, un (1 %) à cinq pour cent (5 %), à dix (10 %), à quinze pour cent (15 %), etc.

905 Certains additifs sont de composition inconnue. Ça, ça m'a surpris beaucoup que le ministère accepte ça comme renseignement provenant d'une entreprise qui va laisser ces additifs-là sous terre, à mille mètres (1000 m) ou deux mille mètres (2000 m) sous terre.

Par exemple, j'ai trois (3) intrants, le Breaker AB, le FP-12 et le FRW-16A.

910 Donc dans la fiche signalétique, on ne trouve pas la composition de ces composés, et le ministère a accepté ça comme documents. Il les a transmis à des citoyens.

915 Je suis prof de chimie, j'ai pas réussi à trouver dans mes bases de données, sur Internet, en parlant à mes collègues, j'ai pas réussi à trouver qu'est-ce qu'il y a là-dedans, OK.

920 Alors la nature des fluides de fracturation fournie par les exploitants, parmi les additifs utilisés, puis je vais parler additifs, ça, c'est les noms commerciaux. Alors vous les avez ici, NOWFER, AG, etc., je les nommerai pas, parce que c'est des noms commerciaux, c'est des marques. Ça ne nous renseigne pas sur les composés en présence. Il faut les informations du fabricant sur qu'est-ce qu'il y a là-dedans en termes de composés.

Et là, il faut regarder les fiches signalétiques.

925 Alors en regardant les fiches signalétiques des composés, j'ai regardé la nature des fluides de fracturation. Parmi les composés utilisés, bien, on a, en gros, une grande quantité d'acide chlorhydrique aqueux, donc de l'acide HCl dans l'eau qui est le principal. Toxicité aiguë, c'est très très toxique, mais c'est pas persistant dans l'environnement, et c'est dilué par réaction avec la roche calcaire et puis par dilution évidemment avec l'énorme quantité d'eau.

930 Donc ça fait un pH acide mais relativement dilué.

935 Il y a aussi des hydrocarbures pétroliers du type naphta lourd. Ça, c'est des dérivés benzéniques surtout, des dérivés du benzène, donc du naphthalène, etc., du triméthylbenzène. Il y a plusieurs composés là-dedans qui sont toxiques.

Il y a des alcools alkylés.

940 Il y a des composés là-dedans qui ont des effets sur le système nerveux central, selon la fiche signalétique du fabricant. On dit de protéger les travailleurs contre les effets.

Il y a des alcools, donc méthanol, isopropanol, etc., mais surtout l'alcool de propargyle que je veux attirer votre attention dessus, parce qu'il a des effets toxicologiques divers. Mais l'alcool de propargyle, lui, il est aussi suspecté cancérigène. Alors il faut quand même faire attention.

945 Ah oui, puis les alcools, non seulement certains sont irritants ou toxiques, mais surtout, ils sont solubles dans l'eau, puis permettent aussi de solubiliser d'autres composés dans l'eau, des composés qui ne seraient pas solubles dans l'eau.

C'est quand même une caractéristique importante des alcools.

950 Parmi les composés utilisés ensuite, il y a aussi des composés – là, je les ai classifiés selon leurs caractéristiques toxicologiques – des composés cancérigènes, mutagènes ou encore embryotoxiques, toxiques pour l'embryon.

955 On a la formaldéhyde, on a la thiourée, on a le naphtalène, on a le nitrilotriacétate de sodium.

Bon, les quatre (4) premiers, c'est des cancérigènes, les trois (3) premiers, des cancérigènes démontrés.

960 Et le dernier, c'est un cancérigène suspecté. Donc quand même, c'est pas vrai que c'est juste des petits composés qu'on a en dessous du lavabo chez nous, comme nous disait le président de l'APGQ n'est-ce pas! De la thiourée, personne n'en a en dessous de son lavabo, je pense!

965 Des agents oxydants puissants, tels que l'hypochlorite de sodium et le persulfate de sodium. Bon, l'hypochlorite de sodium, c'est de l'eau de Javel, sauf qu'il faut quand même dire que c'est des composés toxiques pour la quasi-totalité des êtres vivants.

970 Et ensuite aussi, un biocide qui m'a intéressé là-dedans, un des composés en particulier qui est un biocide donc pour tuer des organismes biologiques. C'est un désinfectant, en fait, le dibromo-3-nitrilopropionamide. Même pour un chimiste, c'est dur à prononcer! Il a des effets toxiques aigus sur les organismes aquatiques, selon la fiche signalétique du fabricant, Dow Chemicals. Ils disent spécifiquement que ce composé ne doit en aucun cas se retrouver dans des cours d'eau.

975 Alors on espère que les puits sont étanches n'est-ce pas! Parce que les cours d'eau, ça peut vouloir dire aussi l'aquifère qui alimente aussi les cours d'eau.

980 Parmi les composés pas ou très peu biodégradables tels que des sels quaternaires de quinoléine. Il n'y a pas de donnée toxicologique sur ces sels quaternaires là, même selon l'étude que le MDDEP a faite pour l'ÉES, en collaboration avec le CRIQ.

Par contre, on sait que la quinoléine est un cancérogène connu. Donc c'est un dérivé assez proche.

985

Il y a l'octaméthylcyclotétrasiloxane qui fait partie aussi de l'étude de l'ÉES qui a été pointé du doigt comme un composé absolument pas biodégradable.

990

Donc c'est des types de composés qui vont persister dans l'environnement. L'environnement, c'est large, ça peut être deux mille mètres (2000 m) sous terre, mais ça peut être aussi, quand ça remonte dans l'aquifère. Ça peut être tout ça, l'environnement. Ça peut être nos ruisseaux, ça peut être nos terres agricoles.

995

Une foule d'autres composés ou mélanges de composés bien documentés d'ailleurs dans le rapport du MDDEP dont je vous parlais qui a été préparé pour l'ÉES.

Alors il y en a une foule de composés. Ce que je me suis intéressé en deuxième partie de ces documents-là, et j'imagine que j'arrive au bout de ma quatorzième minute!

1000

Alors les analyses des résidus qui sont exigées par le MDDEP, les résidus solides, puis les résidus liquides.

Donc je vous ai mis ici la liste des analyses qui sont demandées par le ministère et qui ont été fournies par les compagnies, les exploitants.

1005

Donc on voit les concentrations en espèces métalliques, donc l'arsenic, le baryum, le bore, etc.

Donc ça, c'est assez pointu, c'est assez précis comme type d'analyses demandées.

1010

Je veux dire, de l'arsenic, c'est de l'arsenic. C'est sûr qu'il y a différentes formes, différents degrés d'oxydation, mais on est dans quelque chose d'assez précis.

Par contre, si on va voir dans les composés – donc la première partie, la partie du haut du tableau, c'est des composés inorganiques. Et c'est assez précis comme demande.

1015

Par contre, la deuxième partie du tableau, la partie du bas, c'est les composés qui sont plus organiques.

1020

Et là, on parle de concentrations de composés mélangés, non séparés, des paramètres très généraux, pris comme un tout.

Donc j'ai des catégories ici, hydrocarbures pétroliers, huiles et graisses, DBO5, demande biologique en oxygène.

1025 C'est des paramètres, donc que ce soit dans les solides ou encore qu'on demande la même chose aussi dans les liquides, solides en suspension, hydrocarbures, huiles et graisses, c'est des paramètres qui englobent une foule de composés sans distinction à la toxicité de l'un ou de l'autre.

1030 Un composé très toxique dilué dans une grande quantité d'huiles et graisses, si le paramètre, c'est juste les huiles et graisses, parce que c'est pas bon d'avoir de la vaseline ou de l'huile à moteur dans un rejet industriel, il faut quand même tenir compte du fait que si on connaît qu'il y a un composé beaucoup plus toxique que les autres, il ne faudrait pas noyer le poisson dans une catégorie aussi large que l'huile et graisse ou hydrocarbure pétrolier.

1035 Si on prend le benzène par exemple qui est un hydrocarbure pétrolier, le benzène est un cancérigène connu.

1040 Alors si on veut savoir s'il y a du benzène dans l'eau, je pense que c'est utile de ne pas faire juste une analyse générique des hydrocarbures pétroliers, mais du benzène, parce que ces eaux usées là, il faut rappeler que c'est dans le but de les traiter dans les usines de traitement des eaux usées municipales.

1045 Donc il y a des critères qui s'appliquent à ça. Il y a des critères qui permettent ou pas de traiter ces eaux dans des usines d'épuration ordinaires de nos municipalités.

Donc dans l'optique de traitement des lagunes municipales, certains paramètres posent problème.

1050 Bon, on voit dans les rapports que j'ai regardés, les solides dissous, il y a beaucoup de sels là-dedans. Il y a des ions chlorures en grande quantité. Ça dépasse parfois et souvent la limite des mille cinq cents (1500) ppm. Donc ça veut dire que c'est de l'eau qui est trop salée. Si on la met dans les étangs, les lagunes de décantation de traitement des eaux usées, ça va mettre en danger les microorganismes qui dégradent les matières organiques.

1055 Bon, c'est sûr, les solides dissous, ça peut venir des saumures qui sont déjà présentes dans le sous-sol. Profondément sous terre, il y a beaucoup de sels dissous dans l'eau.

1060 Mais ça peut provenir aussi des additifs qui ont été mis, l'acide chlorhydrique, HCl ou encore l'eau de Javel, l'hypochlorhyde de sodium, NaOCl.

1065 Mais il y a aussi les paramètres huiles et graisses qui sont proches de la limite permise, quinze (15) ppm, ou qui la dépassent. Saint-Édouard #1, Talisman à Leclercville obtient quarante-trois (43) ppm. Saint-Édouard #1A de Talisman aussi obtient quatre-vingt-dix (90) ppm dans un des rapports.

Alors des parties par million, on dépasse quand même en parties par million le critère qui est nécessaire, le critère maximal pour traitement dans des usines des eaux usées municipales.

1070 Alors les hydrocarbures élevés aussi, hydrocarbures totaux ou pétroliers qui sont élevés dans plusieurs cas.

Mais au-delà des analyses exigées, on pourrait faire mieux, c'est clair qu'il faut absolument rehausser les critères à aller chercher spécifiquement.

1075 On vient d'en nommer tantôt une dizaine de composés sur les quarante (40) connus à peu près, divulgués par l'Industrie, qui sont cancérogènes ou qui sont persistants dans l'environnement ou qui sont mutagènes ou qui sont toxiques pour les organismes aquatiques, il faut cibler particulièrement ces composés-là.

1080 Et même mieux, il faut évidemment encore mieux déterminer, bannir en fait les composés les plus problématiques, non seulement déterminer leur concentration, mais les bannir si on considère que c'est pas bon pour notre environnement.

1085 Sinon pour le moment, on a des produits toxiques entreposés dans le sous-sol, parce que les fluides de fracturation, dix millions de litres (10 MI) de fluides de fracturation, on sait qu'il y en a soixante pour cent (60 %) à quatre-vingts pour cent (80 %) qui restent sous terre.

1090 Donc c'est comme si on donnait un permis d'enfouir des déchets à des compagnies, quand on leur donne des certificats d'autorisation. Parce qu'on leur permet d'enfouir dix mille (10 000 kg), cent mille kilogrammes (100 000 kg) de composés dont certains sont toxiques. Mais on leur dit, c'est pas grave, c'est mille mètres (1000 m), deux mille mètres (2000 m) sous terre.

1095 Alors on ne sait pas si ces composés ou en fait quand ces composés vont remonter un petit peu plus haut que mille mètres (1000 m), huit cents mètres (800 m), six cents mètres (600 m), cinq cents mètres (500 m), cent mètres (100 m), on est rendu au niveau de l'aquifère, et puis on va avoir des contaminations.

1100 Puis à ce moment-là, il n'y aura plus rien à faire. On peut rien faire contre ça. Ça va être hors de contrôle.

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors on arrive au terme de votre présentation.

1105 **PAR M. DANIEL CHAPDELAINE :**

Effectivement, justement on est arrivé à la fin de la présentation.

1110 Et la conclusion, c'est qu'il faudrait pas permettre le développement de cette industrie au Québec, à moins qu'elle démontre que les intrants qu'ils mettent dans la fracturation, les composés qui sont déjà présents sous terre sont non toxiques, et qu'il n'y a aucun risque de contamination des eaux qui peuvent être utilisées pour la consommation.

1115 Alors je vous remercie beaucoup de votre patience. Je suis certain que vous m'avez laissé dépasser le quinze (15) minutes.

PAR LE PRÉSIDENT :

1120 Alors merci beaucoup de votre présentation. On aurait quelques questions. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1125 Oui. Je sais pas trop par où commencer!

Bon, vous avez un tableau avec les additifs et puis dans lesquels vous énumérez à peu près une proportion, un pourcentage utilisé, les voies d'entrée puis les propriétés toxicologiques.

1130 Ce tableau-là, on ne l'a pas fait encore, mais on va devoir le mettre en parallèle avec celui qui a été proposé dans les études du ministère de l'Environnement.

1135 Ce que je voulais savoir, à votre connaissance, est-ce que pour l'ensemble de ces produits-là, je ne sais pas si vous le savez ou non, il existe des composés moins ou non toxiques qui auraient des propriétés équivalentes?

Est-ce que c'est un travail que vous avez fait?

PAR M. DANIEL CHAPDELAIN :

1140 Effectivement, ce tableau recoupe quand même plusieurs conclusions du rapport de l'ÉES, ça, c'est clair qu'il y a pas beaucoup de choses qui vont diverger, d'après moi. Vous avez beaucoup de paramètres communs.

1145 Par contre, je ne me suis pas attardé à proposer ou à penser à des produits de remplacement pour ces différents composés là.

1150 C'est sûr que l'Industrie a sûrement les compétences pour proposer des composés, des nouveaux composés. Sauf qu'il faudra toujours effectivement s'assurer que les composés utilisés sont le moins toxiques possible, le plus biodégradables possible, et que ces informations-là soient vraiment exigées par le ministère, puis aussi rendues disponibles pour les gens qui veulent savoir qu'est-ce qui se passe à côté de chez eux.

PAR LE COMMISSAIRE :

1155 Oui, ça va, merci. Mais le point où je voulais en venir, c'est qu'aussi, on peut bien avoir au départ des produits qu'on injecte qui sont non toxiques, biodégradables et tout ça, il reste qu'on n'a pas résolu les interactions avec ce qui se passe dans le sous-sol et puis ce qu'on a à la sortie.

PAR M. DANIEL CHAPDELAIN :

1160 Et je n'en parlais pas dans mon rapport, parce que c'est extrêmement complexe. Je sais que l'ÉES a demandé, a mandaté un collègue, et apprécié collègue d'ailleurs, monsieur Jean Lessard de l'Université de Sherbrooke, qui a justement soumis un rapport là-dessus, sur les interactions, les possibilités de réaction de ces composés dans des conditions qui simulent à peu près les conditions de pression et de température et de salinité à la profondeur, parce qu'on sait qu'à ces profondeurs, on a aux alentours de soixante degrés Celsius (60° C) ou quelque chose comme ça, à mille mètres (1000 m) de profondeur.

1170 Donc il arrivait avec certaines hypothèses, mais c'est sûr qu'on est dans le niveau théorique.

Il y a eu des expériences qui ont été faites aussi, je ne me rappelle pas si c'est par le CRIQ ou bien si c'est encore au ministère, au MDDEP, quelques expériences qui ont été faites vraiment sur les réactions.

1175 Le professeur Lessard, en fait, est arrivé avec quelques conclusions, comme le dibromo, là...

PAR LE COMMISSAIRE :

1180 Un de ceux que vous avez relevé.

PAR M. DANIEL CHAPDELAIN :

1185 Oui. Qu'il allait se dégrader, les deux (2) brome allaient partir, puis être remplacés par un oxygène, en langage courant de chimiste.

Mais on ne sait pas, on ne connaît pas la toxicité de ce composé, par exemple le composé de dégradation. On n'a aucune donnée sûre là-dessus.

1190 Mais c'est clair que c'est toute une soupe chimique, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE :

1195 Donc l'information à laquelle vous nous renvoyez puis qui est celle qui est disponible actuellement, c'est celle qu'on trouve dans ces études-là?

PAR M. DANIEL CHAPDELAIN :

1200 Effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE :

1205 D'accord. Une question de précision aussi! À la page dix (10), vous avez le tableau des analyses requises par le MDDEFP, maintenant le MDDELCC, que vous nous avez présenté tantôt, juste pour être certain de bien comprendre! Ce sont les analyses qui sont requises de façon standard lorsqu'on examine des eaux usées.

1210 C'est pas celles qui ont été forcément utilisées lorsque des eaux de reflux ou des eaux usées gazières des dix-neuf (19) puits ont été analysées?

PAR M. DANIEL CHAPDELAIN :

1215 Oui, effectivement, c'est les paramètres que j'ai retrouvés dans les rapports d'analyse fournis par le MDDEP, les rapports d'analyse qui avaient été préparés par Talisman ou par Gastem ou par Junex sur leurs eaux usées.

PAR LE COMMISSAIRE :

Ah d'accord.

1220

PAR M. DANIEL CHAPDELAIN :

Donc ces paramètres-là sont les paramètres réellement utilisés en 2008 à 2010.

1225

PAR LE COMMISSAIRE :

Donc même au total, si pour certains exploitants, on avait juste cinq (5), six (6) ou sept (7) paramètres analysés, globalement la liste pour laquelle on a de l'information, c'est celle que vous avez dans votre tableau?

1230

PAR M. DANIEL CHAPDELAIN :

Oui, effectivement. Puis si on regarde, bon, il y a plusieurs de ces composés que les concentrations respectent les normes. Par exemple le cuivre, le chrome, les cyanures, il n'y a pas des concentrations qui dépassent les normes. Le plomb non plus.

1235

Dans un certain cas, le cadmium peut-être est un petit peu haut. Le baryum, oui, le baryum est un peu élevé aussi. Puis le sodium.

1240

Mais sinon, en termes – et puis il y a quelque chose qui n'a peut-être pas été testée à sa juste valeur peut-être, c'est la radioactivité résiduelle des eaux de fracturation, à savoir si ces eaux sont radioactives ou pas.

1245

Et c'est pas dans les paramètres qui étaient demandés, mais j'ai vu dans l'étude de l'ÉES que c'est un paramètre qui serait, en tout cas qu'on considérerait à l'avenir.

PAR LE COMMISSAIRE :

C'est un paramètre qui a été analysé dans les eaux usées, mais je pense que c'est dans les études théoriques ou de laboratoire à partir de carottes de shale quand même.

1250

PAR M. DANIEL CHAPDELAIN :

Effectivement, oui.

1255

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci beaucoup.

1260 **PAR M. DANIEL CHAPDELAIN :**

Je vous remercie pour votre écoute. Bonne soirée.

PAR LE PRÉSIDENT :

1265

Merci monsieur Chapdelaine pour la contribution aux travaux de la Commission.

Alors la Commission va prendre quelques minutes de pause et vous revient. Merci beaucoup.

1270

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1275

REPRISE DE LA SÉANCE
REGROUPEMENT DE FEMMES POUR LA SANTÉ DES TERRES NOURRICIÈRES

PAR LE PRÉSIDENT :

1280

Alors je demanderais maintenant à madame Lise Perreault s'il vous plaît de venir nous présenter son mémoire.

Bonsoir madame.

1285

Je crois comprendre que vous allez présenter et le point de vue du Regroupement de femmes pour la santé des terres nourricières, et vous allez nous présenter également votre point de vue à titre de citoyenne?

1290

PAR Mme LISE PERREAULT :

Oui, c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

1295

OK. Écoutez, vous comprendrez que les délais de présentation pour chacune des parties est de quinze (15) minutes, alors ce que je vous invite à faire, compte tenu que vous êtes la dernière intervenante pour la soirée, je vous consacrerai une demi-heure pour ce qui est de votre présentation.

1300

Ce sera à vous indifféremment d'un point de vue ou l'autre de jauger sur quel est l'aspect que vous souhaitez mettre l'accent, mais définitivement qu'après trente (30) minutes, bien, je vais vous demander de conclure, puis éventuellement on pourra vous soumettre des questions.

1305

PAR Mme LISE PERREAULT :

OK, ça fait que je les enlève tous les deux?

PAR LE PRÉSIDENT :

1310

C'est ça. C'est ce que je vous propose de faire. Je pense que c'est très clair.

On vient de me préciser que ça va être dans les transcriptions. Si vous voulez, vous pouvez toujours nous présenter un aspect puis dire, bon bien moi, à titre personnel maintenant, histoire de différencier les deux (2) sujets.

1315

Mais en gros, là, je vous offre la possibilité d'utiliser une demi-heure pour traiter des deux (2) aspects que vous voulez nous présenter.

PAR Mme LISE PERREAULT :

1320

OK, c'est bien.

PAR LE PRÉSIDENT :

1325

Alors nous vous écoutons, madame Perreault.

PAR Mme LISE PERREAULT :

1330

Merci beaucoup.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 5^e ligne, «Nous sommes...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, dernier paragraphe, «... début.»)

1335

Je vais le lire comme des citations pour chaque femme!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, «Ayant pris conscience...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 2, point 5, dernière ligne, «... une telle exploitation.»)

1340

Christiane Hamel donc de Chambly.

J'enchaîne! Avec les reportages et les nouvelles à la télévision de ce qui se passe aux États-Unis, c'est sûr qu'on n'en veut pas. L'eau du robinet qui flambe, l'eau contaminée, les veaux aveugles, les habitants laissés à eux-mêmes. Tu te ramasses sur une ferme, puis paf, il ne te reste plus rien pour tes vieux jours. Il y en a qui ont perdu toutes leurs bêtes, ça n'a pas d'allure faire ça à du monde, puis aux animaux.

1345

Je ne vois pas pourquoi on voudrait de ça au Québec. C'est toujours de la pollution, toujours plus de danger pour la santé. Qu'est-ce qui va arriver aux enfants qui vont suivre?

1350

Puis en plus, si on fait ça sur les terres qui produisent notre nourriture, aussi bien dire qu'on va s'empoisonner.

1355

France Blanchet, Carignan.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 5^e paragraphe, 1^{re} ligne, «J'aimerais porter...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 16, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... dans un environnement sain.»)

1360

Monsieur Lafrance a écrit ces lignes pour son épouse, Maria-Claudia Diaz, Péruvienne d'origine, qui a du mal à s'exprimer par écrit en français.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «... d'affirmer ma totale...»)

1365

FIN DE LA LECTURE (Page 20, 3^e ligne, «... de Marieville.»)

Je suppose que mesdames et messieurs du BAPE saurez lire l'évident refus envers le projet du gaz de schiste et saurez respecter la légitime préoccupation de préserver nos terres nourricières.

1370

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 21, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «En échange...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 22, dernier paragraphe, dernière ligne, «... ni dessous.»)

1375

Si ce n'est hors de danger au sein de la roche mère où il se trouve depuis quatre cent cinquante millions (450 M) d'années.

Lise Perreault avec les Femmes pour la santé des terres nourricières, Saint-Mathias-sur-Richelieu.

1380

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors je comprends que c'est pour ce qui est du volet qui représente le collectif qui vous a témoigné ses préoccupations!

1385

PAR Mme LISE PERREAULT :

Oui, c'est comme une compilation de témoignages.

1390

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors on comprend que maintenant, c'est votre mémoire personnel?

1395 **PAR Mme LISE PERREAULT :**

C'est mon mémoire personnel.

1400

LISE PERREAULT

PAR LE PRÉSIDENT :

1405

Alors nous vous écoutons madame.

PAR Mme LISE PERREAULT :

1410

Merci beaucoup, madame et messieurs, pour votre écoute! Bien, mesdames, parce que ce n'est pas juste vous trois!

1415

Tel que mentionné dans le site officiel du BAPE, le BAPE considère les citoyens comme les experts de leur milieu, puisque ce sont eux qui y demeurent et qui auront à vivre avec les répercussions d'un projet.

1420

J'aimerais que vous m'écoutez comme tel. On ajoute aussi lesdites répercussions qu'elles peuvent être négatives ou positives. Or, dans le cas des gaz de schiste, les répercussions pour le milieu ne sont que négatives. J'entends par milieu le lieu où s'implante le projet, soit les basses-terres du Saint-Laurent, constituées en majorité de terres agricoles fertiles.

1425

Curieuse, j'ai surfé sur le Net. J'ai eu alors la peur de ma vie. J'ai éprouvé une indignation viscérale.

1430

Non seulement on prévoyait de fracturer la terre sous mes pieds, mais on comptait y injecter des tonnes d'eau additionnée de tonnes de produits chimiques.

À l'émission «Les années lumière», septembre 2010, j'ai appris que le gaz peut migrer vers la surface par une fissure d'un dixième de millimètre (1/10 mm).

1435 Si le colossal, les milliers de tonnes d'eau de produits chimiques déjà me traumatisaient, l'infiniment petit m'a fait infiniment peur. Qu'aurait l'effet de toutes ces fissures sous nos pieds quand l'épaisseur d'un cheveu suffit à faire migrer le gaz?

Il se répandrait partout et ne manquerait pas d'augmenter le gaz à effet de serre.

1440 D'ailleurs, la deuxième raison de la communauté internationale à réduire ses émissions de GES est la révolution des gaz de schiste qui menace la viabilité des projets d'énergie verte partout sur la planète, car elle offre aux producteurs d'énergie une solution plus économique mais plus riche en GES que les énergies vertes que l'on était sur le point d'adopter.

1445 Voici aussi ce que signifie cette exploitation! Normal que si on fait exploser la roche des kilomètres sous terre pour en extraire une forme d'énergie toute faite, pourquoi se donner la peine de transformer celle qui abonde en surface?

1450 Seulement ce qui n'est pas normal, c'est de prendre une obscure très complexe et risquée direction souterraine plutôt que celle qui se trouve à notre portée.

Orientation néfaste comportant un pesant lourd d'angoisses, car quand, tel qu'on l'a vu dans le documentaire Gasland, l'eau qui nous abreuve prend feu et que nos puits artésiens explosent, on vit dans la peur.

1455 Dans ce documentaire, le maire de Dish témoigne que les résultats de l'étude d'analyse de l'air qu'il a commandée ressemble à un dépliant de la Société du cancer qu'on ne veut pas lire.

1460 On y trouve des concentrations incroyablement élevées de cancérogènes et neurotoxines connus ou possibles.

Ce documentaire nous apprend que l'accumulation de cinquante (50) ans de forages a créé une situation de contamination permanente dans le sud de la Louisiane. Toute l'eau souterraine est contaminée par les métaux lourds, baryum, arsenic, cadmium, brome et plomb.

1465 L'idée que tout le littoral du Mississippi au Texas était contaminé par les déchets du pétrole et du gaz a fait penser à Josh Fox, l'auteur du documentaire, aux effets éventuels du forage sur tous les cours d'eau qu'il avait visités.

1470 Cette idée est tout aussi plausible ici au Québec. Je m'inquiérais pour la rivière Richelieu, le fleuve, la Yamaska, les grandes rivières, les innombrables ruisseaux qui irriguent nos terres agricoles.

1475 Toujours dans Gasland, l'eau du ruisseau bouillonne et pétille. On y approche une allumette, le feu jaillit de l'eau. La fuite a eu lieu en 2008, faisant mourir des langoustes, des lapins, des oiseaux.

1480 Il faudrait songer à l'état de dégradation psychologique dans lequel on vivrait à proximité d'une industrie aussi menaçante. Nulle considération, nulle estimation, ni la science n'a le pouvoir de pourvoir d'innocuité le radon, la radioactivité, le benzène, d'ôter le caractère volatil au gaz, sa nature indéfiniment expansible.

1485 Les fuites, les débordements, les explosions, les eaux et les sols contaminés tristement à notre actif sont autant de preuves.

On sait que toutes ces choses peuvent tuer, n'est-ce pas suffisant pour vouloir en éloigner la menace?

1490 J'espère que le BAPE sera efficient. Il ne saurait l'être s'il ne tient pas compte de la santé.

Ce faisant, il ne pourra pas éloigner le fait que cette exploration lorgne nos terres agricoles, notre nourriture.

1495 Cette question à elle seule devrait mettre un terme à toute forme d'exploration, puisque l'on explore dans l'idée d'exploiter, n'est-ce pas!

Que cette mégasource de toxicité puisse se retrouver sous les terres qui produisent la nourriture de tous les Québécois, la nôtre, mesdames et messieurs, donne à réfléchir.

1500 Nous l'avons, cette richesse de nos terres, n'allons pas la gaspiller au moment où des gens de partout entrent par milliers annuellement au pays, au moment où s'enfle la démocratie, on met en péril nos terres agricoles.

1505 Cette correspondance, il faudrait impérativement s'en servir pour mettre en perspective cette exploitation et ces risques insensés.

1510 Qu'est-ce qu'on va manger? Comment procéderait-on à la remise en état des terres? Je pense au Texan inclus dans un reportage de La Presse de mars 2011, Tim Ruggiero dont les gazières ont ensemencé son champ trois (3) fois en pure perte, une perte à l'état pur, c'est mort, plus rien ne pousse.

Et l'agriculture biologique, aussi bien l'oublier. Avec un tel niveau de toxicité aux alentours, plus un producteur bio ne pourrait être décemment certifié.

1515 A-t-on calculé les pertes que subirait le secteur agroalimentaire? N'oublions pas que c'est l'agriculture développée en premier qui a donné naissance à toutes les branches de l'économie et des finances. Pas surprenant, puisque manger est un besoin primaire.

C'est en travaillant avec le vert que pousseront les meilleures richesses.

1520 Déjà l'agriculture se fait gruger par l'urbanisme. Depuis 2010, et sans développement gazier, nous sommes passés de deux pour cent (2 %) de terres agricoles à un point six pour cent (1,6 %).

1525 Si nous injectons sous forte pression des millions de tonnes de produits toxiques sous les terres nourricières qui nous restent, je crois que nous contrevenons à la première condition de survie d'un peuple, se nourrir. Sans agriculture, un peuple s'éteint.

Cette équation simple ne nécessite aucune étude. Il suffit de réfléchir sur cette base de toute première évidence.

1530 Je vous invite à le faire.

De plus, puisque le BAPE nous qualifie d'experts de notre milieu, cette industrie s'installerait dans nos espaces de vie. Qui a envie d'entendre une lourde circulation routière industrielle vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24/24), sept jours sur sept (7/7)?

1535 Imaginons nos belles routes de campagne ainsi envahies, et dites adieu au tourisme, tel que nous le connaissons.

1540 Et qui paierait pour la dégradation des routes envahies par un achalandage incessant de poids extra lourds? Difficile de rendre attrayante une réclame touristique illustrant un vélo sous les arbres entre une terre agricole défigurée d'un puits de forage, de bassins de décantation hautement toxiques et un aria de camions mastodontes, de vanter les charmes d'une auberge de campagne, chambre avec vue sur plateforme de forage!

1545 A-t-on calculé les pertes de l'industrie du tourisme? Qui a envie d'un endroit hideux où aller s'offrir des vacances?

1550 Que dire des tremblements de terre? Juin 2011. La Commission du pétrole et du gaz de l'Arkansas fait passer un moratoire interdisant temporairement l'exploitation par fracturation. Raison, mille deux cent vingt (1220) tremblements de terre recensés provenant de cette technique depuis le début de l'année. De quoi alimenter un climat d'angoisse car enfin, pourquoi la terre ne tremblerait-elle pas si on la fait exploser?

1555 Passons à l'équation nappe phréatique-radioactivité. On a trouvé dans les eaux usées du radium 226, un dérivé de l'uranium, à des concentrations dépassant deux cent soixante-sept (267) fois la limite permise aux déversements dans la nature, et de mille (1000) fois la limite permise dans l'eau potable.

1560 Nous serions pollués et par les produits injectés à partir de la surface et par ceux qui remonteraient, qui fuiraient, que l'on dégagerait, gaz, radioactivité, eau saline.

Je trouve qu'on ne se laisse pas beaucoup de chance!

1565 Sur les deux mille cinq cents (2500) mélanges chimiques utilisés, plus de six cent cinquante (650) contiendraient des produits potentiellement nocifs.

1570 Parmi ces derniers, vingt-deux (22) sont classés comme cancérigènes et j'ajoute, avec en plus neuf (9) composés cancérigènes chez l'animal et suspectés d'être cancérigènes chez l'homme.

Je trouve inadmissible de considérer ces choses froidement, sans plus de respect, que ce soit envers l'humain ou l'animal. Aucune considération pour la souffrance.

1575 Je trouve désespérant de tout séparer comme si l'équilibre ne tenait pas d'un ensemble d'éléments liés. La nature entière est réaction en chaîne. La science à laquelle on veut s'en remettre, pour justifier cette exploitation, nous a pourtant enseigné que porter atteinte à la diversité des espèces, c'est porter atteinte à l'humanité.

1580 Le respect des espèces, y songe-t-on seulement? Déjà un nombre ahurissant d'espèces disparaissent chaque jour ou sont en voie de le faire. D'après l'Union internationale pour la conservation de la nature, quarante et un mille quatre cent quinze (41 415) espèces sont aujourd'hui menacées.

1585 Plutôt que de multiplier les actes pour accélérer l'extinction de la biodiversité et la nôtre par prolongement, à plus ou moins brève échéance, nous devrions, à l'exemple des animaux qui semblent bien le moindre des soucis dans cette exploitation, réduire notre empreinte écologique.

1590 Nous devrions user proprement de nos déchets plus qu'abondants en produisant du biométhane alors que je le demande, comment user proprement de millions de tonnes de produits chimiques en les injectant à forte pression, avec des milliards de tonnes d'eau perdue à cinquante pour cent (50 %) pour le cycle hydrologique?

Comment préserver ainsi l'équilibre naturel, plutôt rétablir cet équilibre déjà fortement perturbé?

1595

Voilà une liste de potentialités des plus effrayantes tirées du Rapport 273 du BAPE d'instigation gouvernementale: les principaux éléments à risque sont la population, les aquifères et les puits d'eau potable.

1600

Les risques technologiques associés à l'exploration et à l'exploitation gazière comprendraient les éléments suivants! Fuites potentielles de gaz, de boues de forage au cours du forage de la fracturation vers les aquifères; conséquence potentielle : contamination de l'eau.

1605

Infiltrations potentielles de gaz dans les structures de surface dont les habitations; conséquence potentielle, atmosphère explosive.

Irruptions potentielles, explosions de gaz en tête de puits; conséquence potentielle, incendie ou émission d'hydrogène sulfuré si présent.

1610

Déversements potentiels de boues ou de produits chimiques; conséquence potentielle, contamination des cours d'eau, sources d'eau potable, puits de particuliers.

J'ajoute que le sulfure d'hydrogène est un poison mortel si on l'inhale; il passe dans les poumons et pénètre dans le sang très rapidement.

1615

Je me demande à quoi a servi le premier BAPE si après cette liste de potentialités à risque mortel, l'exploitation des gaz de schiste est toujours sur le tapis. Combien de temps encore étudierons-nous?

1620

Ne serait-il pas judicieux de mettre l'argent englouti par ces études sur les énergies renouvelables? J'aimerais que nous exploitions d'autres potentiels que ceux alarmants du gaz de schiste.

1625

Laisserons-nous ce triste héritage à nos enfants? Pour être franche, j'aurais honte de valoriser, de vouloir faire endosser à un jeune homme, à une jeune fille, ce projet à caractère mortifère.

1630

Je les encouragerais plutôt à réviser nos techniques d'agriculture, afin de préserver nos belles terres, d'en respecter autant que possible les mécanismes naturels de fertilité, car nourrir la population est un grand défi que l'on a tendance à oublier étant un peuple bien nourri.

Un défi qui ira grandissant avec l'enflure démographique. Fracturer la terre est déjà catastrophique, mais sous nos terres agricoles, j'ai peine à croire qu'on envisage seulement cette possibilité.

1635

Transférer les sommes colossales requises pour seulement réduire les risques environnementaux de cette exploitation insensée nous permettrait d'étudier afin de jumeler de façon efficiente les différentes énergies renouvelables.

1640

Le seuil dangereux de pollution intégrale où nous sommes parvenus et qui n'est plus un secret pour personne justifie à lui seul que l'on évite de consacrer des milliards à cette exploitation.

1645

En tant qu'experte de mon milieu, tel que mentionné par le BAPE, qui est aussi le milieu qu'habite la partie la plus peuplée du Québec, je ne veux pas de cette aberration, de cette abomination dans mon milieu de vie.

1650

Je ne veux être ni témoin ni victime d'une telle aberration, et je n'endosse pas ce choix pour mes enfants, pour tous les enfants et leurs petits-enfants, mais peut-être y en aura-t-il moins d'enfants, car il y a dans la boîte à outils des foreurs, plusieurs repas toxiques nuisibles.

1655

Voyez-vous comme c'est grave!

Je ne veux pas de ces produits sous mes pieds, sous nos nappes phréatiques, sous nos terres nourricières.

1660

Je ne veux pas libérer ces gaz qui ne nuisent en rien là où ils se trouvent depuis des millénaires. Je ne veux pas de leurs émanations toxiques dans notre atmosphère. Vous, en voulez-vous?

En ce moment, mesdames et messieurs du BAPE, vous tenez une grande partie du sort du Québec entre vos mains, et j'aurais aimé que la salle soit pleine.

1665

Je vous en prie, ayez indépendance d'esprit et de cœur, ayez grand bon sens on ne peut plus terre à terre

Je vous en prie, faites honneur à votre organisation qui se réclame de neutralité. Appelez-en au bon sens universel et sauvez-nous de tant de souffrances et de mort potentielle, qu'elle soit végétale, animale, humaine.

1670 Rappelez-vous qu'une telle atteinte à la biodiversité est destructrice pour l'ensemble des
espèces vivant sous la planète, y compris les humains, à moins qu'animaux et humains ne valent
que si peu à nos yeux.

1675 Je ne crois pas qu'au Québec, et peu importe sous quel gouvernement, je ne crois pas que
nous en sommes rendus là.

Lise Perreault, Saint-Mathias-sur-Richelieu. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

1680 Alors merci madame Perreault de votre présentation.

Est-ce que mes collègues ont des questions à soumettre? Madame Grandbois.

1685 **PAR LA COMMISSAIRE :**

J'en aurais peut-être une encore une fois de contexte, c'est intéressant pour nous un petit
peu.

1690 Vous avez mentionné tout à l'heure que vous aviez appris qu'il y aurait de la fracturation à
mille mètres (1000 m) sous votre maison.

Quand vous avez appris qu'il y avait de la fracturation sous vos pieds, j'imagine que vous
aviez dû apprendre avant qu'il y avait un puits?

1695 **PAR Mme LISE PERREAULT :**

Non, pas du tout, pas du tout.

1700 **PAR LA COMMISSAIRE :**

C'est ça, j'aimerais que vous me contiez un petit peu plus en détails.

PAR Mme LISE PERREAULT :

1705 Bien, c'est arrivé qu'il y avait des drapeaux sur mon terrain, et je savais pas c'était quoi, des
drapeaux jaune orange.

1710 Bien, quand j'ai vu une espèce de gros camion arriver devant chez nous, bien, je me suis dit, bien, c'est peut-être en rapport, j'ai été voir le monsieur, puis je lui ai demandé, est-ce que c'est en rapport avec vous, les petits drapeaux jaune orange? Il m'a dit oui.

1715 Ça fait que moi, je me dis, bien, c'est peut-être un géologue, je sais pas, moi, tu sais, une étude. Bien, c'en était une étude des sols, mais en tout cas!

Ça fait que j'ai dit, pour quoi faire? Bien, il dit, pour envoyer des ultrasons. Ah bon, j'ai dit où ça? Il dit à un kilomètre (1 km) en dessous de la terre.

1720 J'ai dit, mon Dieu, c'est loin ça, en dessous de la terre, j'ai dit, pour quoi faire? Bien, il dit, pour vérifier si vous avez du gaz en dessous de votre terrain.

1725 Ça fait que là, j'étais pas contente! J'ai dit oui, puis? S'il y a du gaz, qu'est-ce qui va arriver? J'ai dit, il va aller dans la rivière des Hurons en arrière, la Richelieu au coin? Où est-ce qu'il va aller?

Bien là, il m'a répondu, bien, faites-vous-en pas, ma petite madame, vous aurez pas une fontaine noire devant votre maison!

1730 Bien, la petite madame n'était pas de bonne humeur, puis c'est pas une façon de répondre.

Ça fait que moi, je suis rentrée chez nous – il m'a donné un livret d'informations sismiques, ah oui, d'informations sismiques!

1735 Tout ce que ça me disait, c'est comment qu'ils induisaient les vibrations. Pas un seul mot, jamais gaz de schiste là-dedans.

Ça fait que là, je téléphone à ma municipalité. Ils étaient pas au courant. Je téléphone à mon député, il était pas au courant.

1740 Bien, je savais plus quoi faire. J'ai appelé Radio-Canada.

Et puis c'est par Radio-Canada que j'ai appris que c'était du gaz de schiste, et je savais pas c'était quoi. Alors j'ai surfé sur le Net pour apprendre c'était quoi.

1745 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Puis je suppose que ça, le puits est arrivé X mois plus tard?

PAR Mme LISE PERREAULT :

1750

Moi, je n'ai pas eu de puits.

PAR LA COMMISSAIRE :

1755

Ça fait que ça s'est pas rendu à l'étape du puits?

PAR Mme LISE PERREAULT :

1760

Moi, c'est resté à l'exploration.

PAR LA COMMISSAIRE :

OK. Ça s'est pas rendu à l'étape du puits.

1765

PAR Mme LISE PERREAULT :

Mais laissez-moi vous dire que ça vibre. C'est comme un tremblement de terre.

1770

Moi, j'en ai eu quatre (4) dans ma vie, puis c'était le plus gros. C'est pas bien bien intéressant.

Ça tremble, même si c'est artificiel, les inductions étaient artificielles, mais la terre tremble pareil.

1775

PAR LA COMMISSAIRE :

Puis quand ils l'ont fait, c'est la fois où vous les avez observés?

PAR Mme LISE PERREAULT :

1780

Bien, ils sont venus le lendemain.

PAR LA COMMISSAIRE :

1785

Quand ils l'ont fait comme tel, le test, vous étiez avertie à ce moment-là qu'ils le faisaient?

PAR Mme LISE PERREAULT :

1790 Bien là, moi, c'est quand j'ai été les voir, puis là, il y avait les drapeaux orange. Lui, il est venu installer, c'est comme des électrode, je dirais, mais comme dans la terre.

Et puis il est revenu les faire vibrer le lendemain.

PAR LA COMMISSAIRE :

1795

Puis aviez-vous l'impression, si vous les aviez pas remarqués?

PAR Mme LISE PERREAULT :

1800

Je l'aurais peut-être jamais su. Si j'étais pas revenue de vacances, je l'aurais jamais su. Personne le savait.

La municipalité le savait pas. Il y a eu un reportage là-dessus.

1805

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

PAR Mme LISE PERREAULT :

1810

De rien madame, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

1815

Peut-être en lien justement avec la question de ma collègue!

Vous, fortuitement, vous l'avez appris?

PAR Mme LISE PERREAULT :

1820

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1825

Est-ce que suite après ça, à votre questionnement, est-ce qu'il y a des gens du voisinage qui, eux, ont corroboré ou ils ont témoigné aussi que la même chose leur est arrivée?

PAR Mme LISE PERREAULT :

La même chose leur est arrivée?

1830

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire sans avertissement, une entreprise...

1835

PAR Mme LISE PERREAULT :

Bien oui, parce que moi, j'ai fait du porte à porte pour savoir si les gens avaient été mis au courant. Puis personne était au courant.

1840

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Mais est-ce qu'il y a d'autres personnes qui ont constaté comme vous, qu'ils sont arrivés sur leur terrain et qui ont vu...

1845

PAR Mme LISE PERREAULT :

Bien oui, c'était tout le long du chemin, puis c'était tout le monde.

1850

Mais il y a plein de monde qui se questionne pas. Ils se questionnent pas. Il y a des drapeaux orange sur leur terrain!

Moi, je me questionne aussi, mais les gens se questionnent pas assez. Alors c'est pour ça que l'information est si importante.

1855

Parce que moi, ce mémoire de femmes là, je leur ai juste demandé ce qu'ils pensaient, puis il y en a plein qui savaient pas c'était quoi.

Il suffit de leur dire, puis tout d'un coup, c'est drôle, ils en veulent pas. Peut-être bien que si tout le monde savait c'était quoi, il y a bien du monde qui en voudrait pas!

1860

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Haemmerli.

1865 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Madame Perreault, j'ai noté dans le mémoire précédent, on va retourner au précédent, j'ai noté une liste de localités qui correspondent aux différents témoignages qu'il y a.

1870 Est-ce que c'est tous des gens qui sont dans votre cas ou est-ce qu'il y en a dans ces gens-là qui ont eu des puits ou qui ont eu des étapes disons plus avancées?

PAR Mme LISE PERREAULT :

1875 Non. C'est des gens qui n'ont pas de puits. La personne la plus avancée, c'est moi qui ai eu l'exploration.

Il y en a qui en ont eu dans leur municipalité, mais pas nécessairement chez eux.

1880 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Et puis, comment je dirais ça, le prétexte ou la façon de choisir les gens que vous nous présentez, y a-t-il quelque chose, y a-t-il un critère, comment vous les avez choisis, autrement dit?

1885 **PAR Mme LISE PERREAULT :**

Dans mon gym où je vais m'entraîner, tout simplement.

PAR LE COMMISSAIRE :

1890 Ah! OK, d'accord. Je comprends mieux.

PAR Mme LISE PERREAULT :

1895 C'est pour ça que c'est des femmes. Ça m'aurait rien fait d'avoir des hommes, pas du tout.

PAR LE COMMISSAIRE :

1900 Bien, vous en avez un, là.

PAR Mme LISE PERREAULT :

1905 Oui, j'en ai un, mais il parlait pour sa femme qui était, bien, de toute façon, elle a dit que c'était toute la famille qui pensait comme ça. C'est parce qu'elle a de la difficulté à s'exprimer en français.

Mais c'est pas parce que je voulais juste des femmes, c'est parce que c'était plus simple pour moi.

1910 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Non, mais on comprend, c'est un lieu de rencontres.

PAR Mme LISE PERREAULT :

1915 Oui, j'en ai parlé comme ça, puis celles qui voulaient bien participer ont participé tout simplement.

D'ailleurs il y en a deux ici qui m'ont accompagnée.

1920 **PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord, merci.

1925 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup madame de votre contribution aux travaux de la Commission, madame.

PAR Mme LISE PERREAULT :

1930 Merci beaucoup.

1935

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT :

1940 Alors c'est ce qui met fin à nos travaux pour cette séance.

Nous allons reprendre nos travaux demain à treize heures (13 h) pour de nouvelles présentations de mémoires.

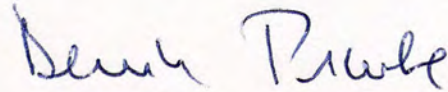
Alors je vous remercie beaucoup.

Je remercie aussi les gens qui nous ont écoutés sur la webdiffusion.

Alors demain treize heures (13 h) pour la reprise des travaux de la Commission. Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 5 JUIN 2014 À TREIZE HEURES (13 H)

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



DENISE PROULX, s.o.